

COMMENT INSCRIRE VOTRE ENFANT AU LYCÉE SIMONE VEIL



Votre domicile
A) est rattaché au secteur du lycée
B) bénéficie d'une double sectorisation (1)



A) Je fais un seul vœu d'affectation sur le lycée
B) Je fais un vœu d'affectation sur le lycée de mon choix



L'affectation se fera automatiquement dans le cadre de la procédure AFFELNET



Je confirme l'inscription de mon enfant grâce à la procédure en ligne



© Can Stock Photo

Cette inscription est possible depuis n'importe quel ordinateur, tablette ou smartphone connecté à internet, 7 jours sur 7.

Elle permet :

- de procéder, en ligne, à l'inscription administrative,
- d'exprimer vos souhaits pour les enseignements optionnels et l'hébergement (externat, demi-pension),
- de compléter la fiche de renseignements administratifs de votre enfant,



Votre domicile n'est pas rattaché au secteur du lycée



Je fais une demande de dérogation auprès du Directeur académique des services de l'Éducation nationale d'Ille-et-Vilaine



Je consulte les résultats de l'affectation sur le site de l'académie à l'adresse <http://www.ac-rennes.fr> Rubrique Orientation, Résultats de l'affectation

29 juin 2020



(1) Acigné, Chateaubourg, Marpiré, Saint-Germain-Sur-Ille, Saint-Médard-Sur-Ille, Thorigné Fouillard

COMMENT INSCRIRE VOTRE ENFANT AU LYCÉE SIMONE VEIL



Je récupère auprès du collège de mon enfant OU de la mairie de Liffré les documents qui complètent son inscription



J'apporte les documents remplis et signés au lycée selon le planning ci-dessous

- Lundi 6 juillet de 9h à 18h
- Mardi 7 juillet de 9h à 18h
- Mercredi 8 juillet de midi à 19h

